



Material Safety Data Sheet

SCOTTS CANADA LTD.

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tel. Office: (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392
Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
Accidents/Spills (CANUTEC): 1-613-996-6666

SCOTTS® TURF BUILDER® PRO LAWN FERTILIZER 31-3-8

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME: SCOTTS® TURF BUILDER® PRO LAWN FERTILIZER 31-3-8
PRODUCT CODE: 01296-1, 01297-1
PRODUCT DESCRIPTION: Lawn Fertilizer
WHMIS CLASS: Exempt - Product intended for consumer use only. WHMIS panel not required.
TDG CLASSIFICATION: Not Regulated
PN: S9976

REGISTRANT

Scotts Canada Ltd., 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Phone: : (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392

MANUFACTURER

The Scotts Company
Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts
Scotts Sierra - Swiss Farms
14111 Scottslawn Road
Marysville, OH 43041

Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada): 613-996-6666

24 HR. EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS
CHEMTREC (U.S.): (800) 424-9300
International: 1-703-527-3887
Emergency Phone: 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS#</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>ACGIH TLV</u>
Urea	57-13-6	None	None
Ammonium Sulfate	7783-20-2	None	None
Potassium Sulfate	7778-80-5	None	None
Ferrous Sulfate	7720-78-7	1.0 mg/m3	1.0 mg/m3
Manganese Oxide	1344-43-0	5 mg (Mn)/m3	5 mg (Mn)/m3
Manganese Sulfate	7785-87-7	5 mg (Mn)/m3	5 mg (Mn)/m3
Nuisance Dust	-	15 mg/m3	3 mg/m3

COMMENTS: This product is not considered to be hazardous in accordance with the OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1919.1200, Health Hazard. Thus, no Material Safety Data Sheet is required. This document serves as a guide for a range of Scotts product classes: LAWN FERTILIZER/COATED FERTILIZER (POLY-S®, OSMOCOTES®)/WATER SOLUBLE FERTILIZER-LIQUID PLANT FOOD/PLANT FOOD STICKS & PLANTING TABLETS, SOIL,

POTTING MIX, LAWN TOPPING, HUMUS, COMPOST, MANURE, MULCH, BARK, PERLITE, STONE/ROCK, SEED PATCH, INSECT TRAPS, ATTRACTANTS, REPELLANTS, and other like products. See product label for ingredients and product-specific Consumer Services telephone numbers.

The ACGIH Threshold Limit Values (TLV) for nuisance (inert) dusts containing < 1% crystalline silica and no asbestos are: 10 mg/m³ inhalable particulates and 3 mg/m³ respirable particulate. The OSHA TLV is 15 mg/m³ total dust, 5 mg/m³ respirable fraction.

3. HAZARDS IDENTIFICATION

EMERGENCY OVERVIEW

IMMEDIATE CONCERNS: Follow cautionary product label information.

General Considerations: Avoid breathing dusts or mists by using adequate ventilation. Reduce material contact by wearing gloves when handling material for extended periods or by washing hands after use. Minimize material contact during application of lawn/garden products by wearing long pants, shoes, and socks. Avoid eye contact with any foreign body and do not ingest product. Keep out of reach of children.

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

EYES: May cause eye irritation.

SKIN: May cause skin irritation.

INGESTION: If swallowed, product is considered practically non-toxic.

INHALATION: Inhalation of dusts or aerosols may aggravate asthma.

4. FIRST AID MEASURES

EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 to 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eyes. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

SKIN: If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

INGESTION: If swallowed, call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to by a poison control center or doctor. Never give anything by mouth to an unconscious person.

INHALATION: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

COMMENTS: See product label for specific First Aid Measures. The above measures are the most conservative and would apply in the event a product label is not immediately available.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

EXTINGUISHING MEDIA: Water fog or spray.

EXPLOSION HAZARDS: Explosive conditions may exist when a high airborne concentration of fertilizer or organic material occurs in an enclosed area.

FIRE FIGHTING PROCEDURES: Use self-contained air supply.

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: In a fire, fertilizer products may produce ammonia and toxic oxides of carbon, nitrogen, potassium, phosphorous, and/or sulfur.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

GENERAL PROCEDURES: Use good housekeeping practices. Sweep up spills. As a general practice, avoid contact with skin, eyes, or clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove to approved landfill. See label for specific disposal procedures.

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING: See label. Wash hands with soap and water after handling product. Avoid container breakage. Avoid inhalation or contact with skin, eyes, or clothing. Keep out of lakes, streams or ponds, KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

STORAGE: See label. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid container breakage. Store in cool, dry area in closed container or package. Keep away from feed or foodstuffs.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROLS: Use adequate ventilation to keep the airborne concentrations of this material below the recommended exposure standard.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

EYES AND FACE: See label. Protective eye wear is typically not required for normal product use.

SKIN: See label. No special protective clothing is necessary under normal use conditions.

Gardening gloves are suggested for repeated handling of lawn care products. Fertilizer applicators should wear long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks.

RESPIRATORY: See label. No special respiratory protection is required under normal use conditions. However, if operating conditions create high airborne concentrations of product, a dust mask, or other appropriate respiratory protection is recommended.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

APPEARANCE: Fertilizers are typically off-white, tan, to light brown in color, or may contain blue/yellow/green dye coloration. Physical characteristics range from powders, granules (may contain prills), to coated beads, pellets, or sticks. Potting soils have an earth-tone, barks and mulches may be red-brown to dark brown, while manures are characteristically deep brown to black.

COMMENTS:

WATER SOLUBILITY: Powdered water soluble fertilizers are typically in the range of 3 lb. 5 oz. to 4 lb. 5 oz. per gal. (approximately 80-90%). See product label for product-specific solubility limits and mixing recommendations.

10. STABILITY AND REACTIVITY

CONDITIONS TO AVOID: See label. Keep away from heat, sparks, and open flames.

STABILITY: Stable

POLYMERIZATION: Will not occur

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: Nitrates are incompatible with strong alkalies and reducing agents, active metals (such as aluminum and magnesium), ammonia, organic, and combustible materials. Urea is incompatible with strong oxidizers, alkalies, sodium nitrite, and chlorine compounds (including bleach and similar household cleaning products). See product label for ingredients and storage precautions.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

GENERAL COMMENTS: Toxicology information is limited for this product. Inhalation of dust may irritate nose, throat, and lungs. Eye contact with solids may produce irritation, tearing, or blinking as a foreign body in the eye.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION: See label. Keep out of lakes, streams, or ponds.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

DISPOSAL METHOD: Dispose in normal waste disposal. Do not reuse empty container. See label for specific product disposal recommendations.

14. TRANSPORT INFORMATION

UNITED STATES:

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

PROPER SHIPPING NAME: Not DOT regulated.

CANADA: Not Regulated

SPECIAL SHIPPING NOTES: The description shown may not apply to all shipping situations. Consult 49CFR, or appropriate Dangerous Goods Regulations, for additional description requirements (e.g., technical name) and mode-specific or quantity-specific shipping requirements.

15. REGULATORY INFORMATION

GENERAL COMMENTS: Contact local authorities for proper disposal of large quantities of unused product.

16. OTHER INFORMATION

REVISION SUMMARY New MSDS

MANUFACTURER DISCLAIMER: The information contained herein is, to the best of the Manufacturer's (see Section 1) knowledge and belief, accurate and reliable as of the date of preparation of this document. However, no warranty or guarantee, express or implied, is made as to the accuracy or reliability, and the Manufacturer shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. No authorization is given or implied to use any patented invention without a license. In addition, the Manufacturer shall not be liable for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices or from any hazards inherent in the nature of the product.

GENERAL STATEMENTS: This document contains health, safety, and environmental information useful to emergency response agencies, health care providers, manufacturers, and workers/employees. It does not replace the precautionary language, use directions, or the storage and disposal information found on the product label.

MSDS Ref. No: 23622-8
Date-Revised: 08/20/2003
Revision No: New MSDS



Fiche technique santé sécurité

SCOTTS CANADA LTÉE

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tél.-bureau : (905) 814-7425
Télécopieur : (905) 814-7392
Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
Accidents/déversements (CANUTEC) : 1-613-996-6666

ENGRAIS POUR LA PELOUSE 31-3-8 TURF BUILDER® PRO SCOTTS®

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : ENGRAIS POUR LA PELOUSE 31-3-8 TURF BUILDER® PRO SCOTTS®

CODE DE PRODUIT : 01296-1, 01297-1

DESCRIPTION DU PRODUIT : Engrais pour la pelouse

CATÉGORIE SIMDUT : Exempt - Produit destiné aux consommateurs seulement. Tableau SIMDUT non requis.

CLASSIFICATION TMD : Non réglementé

NP : S9976

DÉTENTEUR D'HOMOLOGATION

Scotts Canada Ltée, 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7

Tél. : (905) 814-7425

Télééc. : (905) 814-7392

FABRICANT

The Scotts Company

Earthgro - Hyponex - Miracle Gro - Scotts

Scotts Sierra - Swiss Farms

14111 Scottslawn Road

Marysville, OH 43041

Urgences médicales et animales : 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada) : 613-996-6666

NUMÉROS D'URGENCE 24 H

CHEMTREC (É.-U.) : (800) 424-9300

International : 1-703-527-3887

Tél. en cas d'urgence : 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>ACGIH TLV</u>
Urée	57-13-6	Aucune	Aucune
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Aucune	Aucune
Sulfate de potassium	7778-80-5	Aucune	Aucune
Sulfate ferreux	7720-78-7	1.0 mg/m ³	1.0 mg/m ³
Oxyde de manganèse	1344-43-0	5 mg (Mn)/m ³	5 mg (Mn)/m ³
Sulfate de magnésium	7785-87-7	5 mg (Mn)/m ³	5 mg (Mn)/m ³
Poussière nuisible	-	15 mg/m ³	3 mg/m ³

COMMENTAIRES : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux conformément à OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1919.1200, Health Hazard. Par conséquent, aucune fiche technique santé-sécurité n'est requise. Ce document sert de guide pour diverses catégories de produits Scotts/ORTHO : ENGRAIS POUR LA PELOUSE / ENGRAIS ENROBÉ (POLY-S®, OSMOCOTES®) / ENGRAIS HYDROSOLUBLE – ENGRAIS LIQUIDE POUR PLANTES / ENGRAIS POUR PLANTES EN BÂTONNETS ET COMPRIMÉS DE REPIQUAGE, TERRE, TERREAU D'EMPOTAGE, TERRE VÉGÉTALE POUR PELOUSE, HUMUS, COMPOST, FUMIER,

PAILLIS, ÉCORCE, PERLITE, PIERRE/ROCHE, SEMENCE DE RÉPARATION, PIÈGES À INSECTES, ATTRACTIFS, RÉPULSIFS et autres produits semblables. Consulter l'étiquette du produit pour connaître les ingrédients et les numéros de téléphone des services aux consommateurs pour chacun des produits.

Les valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (TLV) relativement à la poussière nuisible (inerte) contenant < 1% de silice cristalline et aucune trace d'amiante sont les suivantes : 10 mg/m³ de particules inhalables et 3 mg/m³ de particules respirables. TLV de l'OSHA : 15 mg/m³ de poussière totale, 5 mg/m³ de fraction respirable.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES DONNÉES D'URGENCE

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : Suivre les précautions sur l'étiquette.

Considérations générales : Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation en utilisant une ventilation appropriée. Réduire le contact avec le produit en mettant des gants pour manipuler le produit pendant de longues périodes ou en se lavant les mains après l'emploi. Réduire le contact durant l'application de produits pour la pelouse ou le jardin en portant des pantalons, des chaussures et des chaussettes. Éviter le contact de tout corps étranger avec les yeux et ne pas ingérer le produit. Garder hors de la portée des enfants.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX : Peut causer une irritation des yeux.

PEAU : Peut causer une irritation de la peau.

INGESTION : En cas d'ingestion, le produit est considéré comme pratiquement non toxique.

INHALATION : L'inhalation de poussière ou d'aérosols peut aggraver l'asthme.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau de 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les cinq premières minutes et poursuivre le rinçage. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

PEAU : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau de 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

INGESTION : Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle est en mesure d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

INHALATION : Sortir la personne incommodée à l'air frais. Si la personne ne respire plus, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

COMMENTAIRES : Consulter la section des Premiers soins sur l'étiquette du produit. Les mesures qui précèdent sont les plus conservatrices et s'appliqueraient dans l'éventualité où une étiquette de produit n'est pas immédiatement disponible.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION : Brouillard d'eau ou jet d'eau.

RISQUES D'EXPLOSION : Il peut y avoir risque d'explosion lorsqu'il y a concentration élevée dans l'air, dans un endroit fermé, d'engrais ou de substance organique.

MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Utiliser une source d'oxygène autonome.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dans un incendie, les engrais peuvent produire de l'ammoniac et des oxydes toxiques de carbone, d'azote, de potassium, de phosphore et/ou de soufre.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MARCHE À SUIVRE GÉNÉRALE : Utiliser de bonnes pratiques d'entretien ménager. Balayer le produit déversé. De manière générale, éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi. Porter dans un site d'enfouissement approuvé. Consulter l'étiquette pour connaître les directives d'élimination précises.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Consulter l'étiquette. Se laver les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Éviter de briser les contenants. Éviter l'inhalation ou le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir loin des lacs, cours d'eau ou étangs. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

ENTREPOSAGE : Consulter l'étiquette. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter de briser les contenants. Entreposer dans un endroit frais et sec, dans un contenant ou dans un emballage fermé. Tenir à l'écart de la nourriture et des denrées alimentaires.

8. MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Utiliser une ventilation appropriée pour maintenir les concentrations dans l'air de ce produit en deçà de la norme d'exposition recommandée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

YEUX ET VISAGE : Consulter l'étiquette. L'équipement de protection oculaire n'est généralement pas requis pour une utilisation du produit.

PEAU : Consulter l'étiquette. Aucun vêtement protecteur spécial n'est requis dans des conditions d'utilisation normales. Des gants de jardinage sont recommandés pour la manipulation répétée de produits pour l'entretien de la pelouse. Les applicateurs d'engrais doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes.

VOIES RESPIRATOIRES : Consulter l'étiquette. Aucun équipement de protection des voies respiratoires n'est requis dans des conditions d'utilisation normales. Toutefois, si les conditions favorisent la formation de concentrations élevées de produit dans l'air, un masque antipoussière ou tout autre équipement de protection des voies respiratoires appropriée est recommandé.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

ASPECT : Les engrais sont typiquement blanc cassé, ocre ou brun pâle, ou peuvent contenir un colorant bleu/jaune/vert. Les produits peuvent consister en : poudres, granules, perles enrobées ou bâtonnets. Les terreaux d'empotage ont la couleur de la terre, les écorces et les paillis peuvent être rouge brun à brun foncé, tandis que les fumiers sont généralement brun foncé à noir.

COMMENTAIRES :

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Les engrais hydrosolubles en poudre se retrouvent typiquement dans une échelle allant de 3 lb 5 oz à 4 lb 5 oz (environ 80 à 90 %). Consulter l'étiquette pour connaître les limites de solubilité et les recommandations en matière de mélange du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER : Consulter l'étiquette. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION : Ne se produit pas

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Les nitrates sont incompatibles avec les alcalis et les agents réducteurs puissants, les métaux actifs (comme l'aluminium et le magnésium), l'ammoniac, les matières organiques et combustibles. L'urée est incompatible avec les oxydants puissants, les alcalis, le nitrite de sodium et les composés de chlore (y compris les produits de blanchiment et autres produits nettoyeurs domestiques du genre). Consulter l'étiquette du produit pour connaître les ingrédients et les précautions d'entreposage.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Les données toxicologiques sont limitées pour ce produit. L'inhalation de poussière peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Le contact des yeux avec des particules solides peut produire une irritation, le larmolement ou le clignement des yeux, de la même façon qu'un corps étranger dans l'œil.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Consulter l'étiquette. Tenir loin des lacs, cours d'eau ou étangs.

13. ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Éliminer comme pour des déchets normaux. Ne pas réutiliser le contenant vide. Consulter l'étiquette pour connaître les recommandations d'élimination particulières.

14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

ÉTATS-UNIS

DOT (MINISTÈRE DU TRANSPORT)

APPELLATION APPROPRIÉE AUX FINS D'EXPÉDITION : Non réglementé par le ministère du Transport.

CANADA : Non réglementé

NOTES SPÉCIALES SUR L'EXPÉDITION : La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les situations d'expédition. Consulter 49CFR ou les réglementations particulières sur les marchandises dangereuses pour connaître les exigences en matière de description additionnelle (p. ex., nom technique) et les exigences précises quant au mode de transport et à la quantité.

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Communiquer avec les autorités locales pour l'élimination appropriée de grandes quantités de produit inutilisées.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉSUMÉ DE LA RÉVISION Nouvelle FTSS

DÉCLARATION DU FABRICANT : Les données contenues dans le présent document sont, à la connaissance du fabricant (voir la section 1), exactes et fiables à la date de l'établissement du présent document. Toutefois, aucune garantie, exprès ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou à leur fiabilité, et le fabricant rejette toute responsabilité relativement aux pertes ou aux dommages découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune autorisation n'est accordée ni sous-entendue relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, le fabricant rejette toute responsabilité quant aux dommages ou blessures découlant de l'utilisation inappropriée du produit, de la non-conformité aux pratiques recommandées ou des risques propres à la nature du produit.

N° réf. FTSS : 23622-8
Date de révision : 2003.08.20
N° de révision : Nouvelle FTSS